

La commune (1871)

Que le titre de cet article n'épouvante personne ; nous ne voulons prêcher ni la révolution, ni la guerre civile ; nous voulons uniquement donner quelques notions sur cette *Commune* dont on parle tant et qui, pour la plupart de ses partisans et de ses adversaires, est encore un mot vide de sens.

Notre pauvre pays est atteint d'une maladie incurable , c'est de s'alarmer facilement et de se laisser aller à des paniques puériles, qu'il n'aurait pourtant pas de peine à combattre , si au lieu de s'affoler à la première apparition d'un danger il le regardait en face et l'attaquait de front. A toutes les époques, un mot vient se dresser devant nous comme un épouvantail et la terreur qu'il nous cause , habilement exploitée par ceux qui ont intérêt à le faire, nous jette dans les inconséquences et les résolutions les plus déplorables.

C'est le mot de **Commune** qui a aujourd'hui ce triste privilège ; pour certains, c'est le communisme aveugle , brutal, la fameuse liquidation sociale tant de fois annoncée , le chaos ; pour les moins poltrons, c'est la terreur. Si nous étions moins nerveux , plus maîtres de nous-mêmes, si nous voulions prendre la peine de rechercher ce qu'il y a de réalité derrière ce mot, nous reconnâtrions promptement qu'il n'y a rien de révolutionnaire , rien que de très praticable, et que c'est tout simplement le rétablissement, sinon total, du moins partiel, d'un système pratiqué pendant une longue suite de siècles, et que son seul inconvénient est de servir de ralliement à des énergumènes qui ont le talent de perdre les meilleures causes.

Qu'est-ce donc en effet que cette commune si préconisée par les uns, si détestée par les autres ?

La Commune , proprement dite , est en même temps une unité de la division territoriale de l'Etat, et un corps spécial vivant d'une existence qui lui est propre , ayant des intérêts qui lui sont propres et à la conservation desquels il veille par lui-même ou par ses délégués. C'est par la réunion successive de toutes ces unités, de toutes ces fractions de territoire , que s'est formée la France, et c'est,avec raison que M. de Barante , dans son livre des *Communes et de l'aristocratie*, dit que les Communes sont plus anciennes que la monarchie .

Le cadre de cet article ne nous permet pas de raconter en détail quand et comment les communes ont pris naissance , les luttes qu'elles ont eu à soutenir contre l'aristocratie, le rôle important qu'elles ont joué dans notre histoire , et les services incalculables qu'elles ont rendus à l'humanité , à la civilisation , aux progrès de toute nature . La royauté , après avoir trouvé en elles de puissants auxiliaires pour combattre la féodalité et fonder le pouvoir absolu, leur retira peu à peu tous leurs privilèges, jusque cette féodalité eut été réduite à néant.

C'était logique ; le despotisme voulait qu'on tienne silence autour de lui ; le pouvoir central écrasa les libertés locales. Un édit royal du mois d'août 1704 rendit pourtant aux Communes le droit d'élire leurs officiers municipaux , mais ce droit leur fut radicalement enlevé par un autre édit de novembre 1771, et ce n'est qu'après la Révolution, par la loi du 18 décembre 1780 , que les communes reçurent une organisation uniforme mais qui ne leur rendit

qu'une portion de leurs anciens privilèges, et qui successivement modifiée elle-même, les réduisit à n'être plus que ce qu'elles sont aujourd'hui, les modestes satellites du pouvoir central.

Aux beaux jours de leur existence, toutes ces parties d'un grand tout avaient des droits, des privilèges, qui variaient suivant leur importance, leur origine et beaucoup d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer. On y trouvait une foule de nuances et de degrés, depuis la cité quasi-républicaine, comme Toulouse par exemple, ayant des rois pour alliés, levant des armées, exerçant tous les droits de la souveraineté, jusqu'à l'humble agrégation de pauvres gens achetant à beaux deniers comptants son indépendance.

Toutes cependant, que leurs privilèges fussent le résultat de chartres octroyées, achetées ou enlevées de haute lutte, avaient le droit de régler les principaux actes civils, d'organiser et diriger la police intérieure, d'administrer les affaires communes par l'entremise de maires et d'officiers municipaux librement élus par les *Communiens* et non par les Communistes, comme M. Thiers le dit dans ses circulaires, de rendre la justice dans les cas prévus par les Chartres ou par l'usage, et le droit bien plus précieux encore, et dont elles se montraient excessivement jalouses, d'appeler les citoyens aux armes quand il s'agissait de défendre leurs intérêts et leurs libertés.

Voilà sommairement ce qu'était la commune avant d'avoir été presque totalement absorbée par le pouvoir central et, si nous ne nous trompons, c'est sur des bases à peu près identiques que le comité de l'Hôtel-de-Ville de Paris avait rédigé son premier programme. Que demandait-il en effet? Le droit pour Paris de

nommer ses maires, ses conseillers municipaux, le commandant de la garde nationale , d'organiser et diriger la police de la Cité, d'administrer ses affaires personnelles au mieux de ses intérêts et de disposer de ses immenses ressources dont on a fait un si scandaleux abus pendant si longtemps. Il n'y avait rien de bien exagéré dans ce programme , et il aurait obtenu l'adhésion des bons citoyens; mais la Commune de Paris a déchiré ce programme , elle n'est pas restée uniquement municipale , elle a voulu empiéter sur le domaine de la politique.

C'est un tort et un malheur, mais cet empiétement était inévitable et devait fatalement sortir de l'antagonisme entre l'Assemblée nationale et la Commune de Paris.

Il est manifeste d'ailleurs que pour ses partisans les plus exaltés, la Commune n'était encore qu'un prétexte, qu'une machine révolutionnaire , qu'un misérable plagiat de 1793; mais soyons justes, tous les torts ne sont pas de leur côté ; l'Assemblée nationale avec ses hésitations, ses provocations, ses allures dynastiques, a puissamment contribué à l'explosion d'une crise que tout le monde prévoyait et qu'elle devait prévoir elle-même à moins d'être frappée de cécité, et elle n'a pas fait tout ce qu'elle pouvait faire, tout ce qu'elle devait faire pour conjurer une lutte dont les résultats seront funestes pour l'humanité et pour la liberté.

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs, un gouvernement quel qu'il soit, ne s'accommoderait qu'à contre-cœur du rétablissement de la Commune proprement dite , car ce serait une rude atteinte à ce despotisme administratif, à cette centralisation qui, poussée jusqu' à sa limite extrême , a donné de si mauvais fruits. Il est de l'essence

de tous les gouvernements de se montrer jaloux de ce qu'ils appellent leurs droits et ils n'y renoncent qu' à la dernière extrémité.

Mais de ce que le rétablissement des privilèges de la Commune enlève au pouvoir central quelques parcelles de son autorité , en résulte-t-il qu'une semblable réforme doive être abandonnée ? De ce que les citoyens Assi et autres ont fait de la Commune de Paris un instrument de guerre civile, doit-on condamner la Commune en général et sans appel ?

Nous le pensons d'autant moins que ce serait , à notre point de vue , une des bases les plus solides de cette décentralisation que les provinces désirent avec tant d'ardeur, s'il faut en croire un grand nombre d'organes de la presse départementale . Décentraliser, c'est chose facile à dire , mais comment vous y prendrez-vous ? Réaliserez-vous les idées de fédéralisme jadis conçues par les Girondins ? Vous porteriez le dernier coup à l'unité déjà si fortement compromise de notre pauvre pays. Est-ce comme le voudraient certains en enlevant à Paris le droit et l'honneur d'être la capitale de la France ?

Ce serait un triste expédient ; vous décapiteriez la France , mais vous n'arriveriez pas à la décentraliser, car le gouvernement, eût-il son siège à Yvetot ou à Landerneau , n'en aurait pas moins les mêmes prétentions , et garderait les mêmes allures; car vous auriez toujours sur les bras cette immense armée de fonctionnaires et d'employés grands et petits, qui vous grugent , vous rongent et vous rançonnent sans pitié; car vous seriez toujours étroitement enserrés dans les mailles du vaste filet administratif, et la centralisation irait comme devant.

Mieux vaudrait laisser à Paris son titre de capitale que vous ne pourrez lui enlever d'ailleurs, et chercher des moyens plus efficaces pour obtenir cette décentralisation que vous souhaitez si fort ; un des meilleurs, selon nous, et des plus efficaces, serait de rajeunir, de réorganiser la Commune sur des bases larges et solides, car c'est en grande partie avec elle et par elle que les provinces ne seront plus à la merci d'un pouvoir central dont l'autorité par trop tendue se brise au premier choc, à la merci du premier coup d'état que voudra tenter un prétendant ambitieux ou besogneux, ou de la première révolution qui éclate à Paris ?

C'est avec la Commune que toutes les localités de France, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite, auront la faculté de s'administrer au mieux de leurs intérêts, de vivre d'une vie qui leur sera propre, et retrouveront un peu de cet esprit public dont l'absence a causé tous les maux de notre pays. C'est sur la Commune qu'il faut poser les premières assises de la véritable démocratie.

Cette question est de la plus haute importance, étudions-la donc sérieusement ; enlevons-lui ce qu'elle pourrait avoir de dangereux ; n'en abandonnons pas la solution à des frénétiques qui, au lieu de servir la liberté, la mettent au tombeau ; et ne perdons d'ailleurs pas de vue que les idées sont bien difficiles à détruire quand au fond, elles sont bonnes et saines, et que vaincues aujourd'hui, elles reparaîtront demain plus fortes, plus ardentes, plus exigeantes.

Mais au nom de Dieu, n'en ayons pas peur, et n'oublions pas que c'est en exhibant aux yeux de la France affolée le trop fameux *spectre-rouge* qu'on l'a jetée dans les bras de l'homme du deux décembre .

Saillet

L'Electeur du Finistère, 18 avril 1871
